

des bas-reliefs représentant les divers soldats français : gardes-français, mousquetaires, soldats du premier empire, qui, à différentes époques, conquièrent « le Rhin allemand ». Ces bas-reliefs eurent le don de déplaire énormément aux autorités kaisériennes. Aussi M. Piétri, ministre intérimaire d'Alsace-Lorraine, a fait connaître au comité que ce monument ne pourrait être inauguré avec ses bas-reliefs offensants. Il a donc fallu, après maintes tentatives, enlever au ciseau les infortunées sculptures. En outre, on a interdit au général Pédoya de prendre la parole au pied du monument lors de son inauguration pour conter ses souvenirs personnels sur la journée du 4 août 1870.

La première journée de la commémoration patriotique de Wissembourg a commencé samedi matin par un double service religieux à l'église catholique et à la synagogue.

Tous ceux qui suivent le pèlerinage patriotique de Wissembourg, parmi lesquels de nombreux anciens officiers français se sont retrouvés à deux heures au cimetière devant la tombe du général Douay, et les sépultures où reposent les soldats français et allemands tués pendant la journée de Wissembourg.

Après une allocution en français de l'abbé Wetterlé, le président du comité, le docteur Gunzert, ancien maître de Wissembourg, a pris la parole pour associer dans une même glorification les soldats français et les soldats allemands tombés victimes du même devoir patriotique.

La ville était pavée de drapeaux allemands et alsaciens.

Petites Nouvelles

M. Albert Ballu, architecte en chef du gouvernement général de l'Algérie, signale la découverte, à Timgad, d'un nouvel établissement de bains publics, et d'un second monastère chrétien, avec un baptistère et une vaste cour ornée de portiques et de galeries.

Le 16 octobre à 7 heures, 4 fortes secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Messine. Elles ont produit une grande émotion parmi la population.

M. René Renoult, sous-secrétaire d'Etat aux finances, a prononcé dimanche à Gannat, un banquet donné à l'occasion de l'inauguration de la statue du docteur Delarue, ancien député de l'Allier.

M. Barthou, ministre de la justice, a présidé dimanche à Millau l'inauguration du monument élevé au poète rouergat Claude Perret.

M. Cocheret, ministre des finances, a présidé à Pithiviers un banquet politique où 1200 convives assistaient.

Un cas de choléra a été constaté à Deventer (Hollande).

CHRONIQUE LOCALE

Contre la laïque

On nous informe que dans quelques communes du département, les instituteurs sont tracassés au sujet des livres classiques. Ce sont surtout des institutrices qui sont l'objet des tracasseries des cléricaux.

Dans une commune notamment, par deux fois, des individus ont pénétré, la nuit, dans l'école et s'y sont livrés à un cambriolage en règle.

Le parquet de Gourdon a été saisi d'une plainte : espérons que l'enquête ouverte aboutira.

On voit que les cléricaux obéissent aux ordres des évêques, et qu'ils sont

décidés à tout tenter contre l'enseignement laïque.

Mais leurs violences ne dureront pas : il est certain que le gouvernement ne peut pas laisser sans défense les instituteurs.

Si ces manifestations cléricales ne prenaient fin bientôt, la situation des maîtres laïques deviendrait intolérable dans certaines communes.

Les républicains ne sauraient donc se désintéresser de cette lutte, et c'est avec joie qu'ils ont lu le discours que M. Barthou prononçait dimanche à Millau.

« Il ne suffit pas, a dit le Ministre de la justice, d'appliquer les lois scolaires, il faut les défendre contre tous leurs adversaires coalisés dans une entreprise d'intimidation et de menaces. La campagne a commencé par les instituteurs qu'on a calomniés; elle se poursuit par les livres qu'on dénature et dont les plus modérés n'échappent pas à l'interdiction.

Par un revirement dont il faudrait s'étonner, s'il n'était une habile tactique, n'invocait-on pas cette même neutralité scolaire qui a été flétrie pendant un demi-siècle comme la pire des hérésies ? Au fond, et sous prétexte de défendre une liberté religieuse que nous ne saurions ni détruire, ni même marchander sans manquer à nos propres principes ; au fond, il s'agit de reprendre l'âme de l'enfance pour préparer une revanche que la claire conscience du pays s'obstine à refuser. Pour nous, l'école laïque et la République sont indissolubles. L'une est à la fois la parure et la condition d'existence de l'autre. En défendant l'école laïque, nous défendons la République et, puisqu'il est de nouveaux moyens d'attaque il faut de nouveaux moyens de défense, nous ne méconnaissons ni la nécessité ni l'urgence d'y recourir. »

Ayons confiance dans les paroles du ministre de la Justice et souhaitons que cessent enfin les violences cléricales dont sont victimes les maîtres et surtout les maîtresses laïques.

L. B.

Ecole polytechnique

Conformément à la loi du 5 juin 1850, une bourse entière avec trousseau a été accordée à notre compatriote, M. Gorse (Georges-Joseph-Léon) ancien élève du lycée Gambetta, reçu au concours de 1909.

Chambre des Avoués

Composition de la chambre de discipline pour l'année judiciaire 1909-1910 :

Président : M. Billières.
Syndic : M. Huard.
Rapporteur : M. Chatonet.
Secrétaire-Trésorier : M. Sauvêtre.

Contributions Indirectes

L'Officiel publie le relevé par département de la statistique mensuelle des quantités de vins enlevées de chez les récoltants et des stocks restant chez les marchands de vins pendant le mois de septembre 1909.

Voici pour le Lot, les résultats de cette statistique :

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 13.271 hectolitres.

Stock commercial à la fin de septembre 1909 : 8.092 hectolitres.

Probité

Samedi, jour de foire, MM. Garrouty et Nègre ont trouvé sur les Boulevards une montre en argent.

Ils la tiennent à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Dimanche soir, M. Paul Lapuyade, voyageur de commerce à Cahors, a

trouvé sur le Boulevard Gambetta une montre en or d'une réelle valeur.

Il a avisé la police qu'il tenait cette montre à la disposition de la personne qui la perdue.

Félicitations.

Tribunal Correctionnel

Audience du 18 Octobre 1909

C'est la première audience de rentrée ; elle est présidée par M. Dauren-san.

VOIS

Cach Camille, un vieil habitué de la correctionnelle, a puisé dans le gousset d'un ouvrier qui travaillait à l'hospice de Puy-l'Evêque, et il y a trouvé 5 fr. qu'il s'est appropriés.

Après plaidoirie de M. Marre, le tribunal orne le casier de Cach d'une nouvelle condamnation à un mois de prison.

Pour vol de graisse, Bousquet Laurent, de Flaunac se voit infliger 10 jours de prison.

Un renouveau de l'affaire Astruc, Fenouil, complice du vol de sucre à la gare a fait opposition au jugement de défaut qui l'a condamné à 3 mois de prison.

Après plaidoirie de M. Lacaze, le tribunal réduit la peine à deux mois.

POUDRE DE CONTREBANDE

La gendarmerie de Cahors a eu la curiosité de savoir à l'aide de quelle poudre un certain Billières, de Montcléra, faisait extraire de la pierre par son ouvrier carrier qui se nomme, d'ailleurs, Carrié. Il s'est trouvé que la poudre était de contrebande.

Le carrier Carrié dit que Billières lui a fourni la poudre ; Billières soutient que Carrié lui a donné l'adresse du fournisseur, Torrès, épicer à Catus et voilà trois prévenus en correctionnelle.

Par l'organe de M. Lacaze, l'administration demande la condamnation des trois compères pour usage, détention ou fabrication.

Les trois défenseurs des prévenus les blanchissent à qui mieux mieux et le Tribunal dira, dans huit jours, ce qu'il pense de cette affaire.

CONFISCATIONS

Au nom de l'administration, M. Lacaze fait ordonner la confiscation de divers objets — eaux-de-vie ou tabacs — abandonnés par des délinquants pincés et en fuite.

POLICE DES CHEMINS DE FER

Le sieur X... a été pris à Castel-franc voyageant sans billet. Vingt-cinq francs d'amende.

L'audience est levée à six heures.

Foire

La foire du 16 octobre n'a pas été importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, vendus à raison de 40 fr. les 50 kilos poids vif ; bœufs de travail de 700 à 1.000 fr. la paire ; bovillons de 400 à 500 fr. la paire ; vaches de 550 à 620 fr. la paire.

Cochons gras, 40 fr. les 50 kilos, poids vif.

Moutons de boucherie, 0,80 le kilo ; agneaux, 0,90 ; brabis d'élevage, 35 à 40 fr. pièce.

Marché : Volaille grasse de 0,70 à 0,75 le 1/2 kilo ; poulets, 0,80 ; dindes, 0,60 à 0,70 le 1/2 kilo. Canards, 0,65 à 0,70 le 1/2 kilo. Perdreaux, 2 fr. 25 pièce ; lapins ordinaires, de 40 à 0,45 le 1/2 kilo ; lapins sauvages, 2,25 pièce ; lièvres 5 à 6 fr. ; œufs, 1,20 la douzaine.

Halle : Blé, 18 fr. 50 l'hect. ; maïs, 15 fr. l'hect. ; pommes de terre 4 fr. 25 l'hectolitre.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir, mardi 19 octobre, que l'excellente

tournée Ch. Baret donnera sur la scène de notre théâtre en représentation :

Le Gendre de M. Poirier

comédie en 4 actes d'Emile Augier et J. Sandeau :

et l'AUBERGE ROUGE

épisode dramatique en 2 actes, de MM. Serge Basset et Paul Ginisty.

TOURNÉES CASTELAIN

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que la tournée Castelain va de nouveau nous donner prochainement un spectacle des plus intéressants composé de :

Mlle de la Seiglière,

comédie en quatre actes, de JULES SANDEAU, un des plus grands succès de la Comédie-Française et

LE DANGER D'AIMER

comédie dramatique, de C. M. de la Rigaudie ; deux œuvres remarquables dont nous reparlerons, car il est bon de signaler les représentations intéressantes et celle-ci sera certainement une des meilleures de la saison.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 18 octobre, 1 h. 45 s.

Mort d'un archevêque

M. Servonnat, archevêque de Bourges, est mort ce matin.

Au Maroc

Une dépêche officielle de Madrid, annonce que pendant les derniers combats près de Nador, les Espagnols ont eu un commandant tué, 2 soldats tués et plusieurs blessés.

Les Riffains ont subi des pertes importantes.

Obsèques de l'agent Dufresne

Les obsèques de l'agent Dufresne ont été célébrées solennellement ce matin : il n'y a eu aucun incident.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 19 Octobre, 2 h. 55 s.

Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres réuni ce matin, a décidé de proposer à la Chambre de reprendre la discussion de la révision des tarifs douaniers et d'aborder la discussion de la réforme électorale.

Le gouvernement a décidé d'accepter immédiatement la discussion de l'interpellation sur la politique générale.

Le gouvernement demandera également la mise à l'ordre du jour des retraites ouvrières.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Catus

Fête votive. — Bien que deux mois ne se soient pas encore écoulés depuis les brillantes fêtes qui eurent lieu le 5 septembre dernier, fêtes qui seront sièrement rééditées l'an prochain avec plus d'ampleur encore, les Catusiens partisans de maintenir les vieilles traditions,

ont décidé de célébrer la Saint-Astie comme les années précédentes.

En conséquence, cette fête patronale aura lieu dimanche prochain et sera, paraît-il, fort brillante. Bal de jour et de nuit, brillantes illuminations, magnifique feu d'artifice, jeux et amusements très variés, musique d'élite, concert, courses de bicyclettes le lundi, tel est en résumé le programme qui sera scrupuleusement rempli.

Donc, on s'amusera de nouveau, d'autant plus que chacun voudra profiter des derniers beaux jours.

Lauzès

Orange et grêle. — Dans la nuit de Mercredi à jeudi, la pluie n'a cessé de tomber que vers 4 heures du matin. La grêle est tombée par petites quantités, mais quelques propriétaires ont eu du mal à leurs vignes ainsi qu'au tabac non encore rentré.

Dans la même nuit et vers 1 h. du matin, la foudre est tombée sur la maison d'école des garçons. L'instituteur, M. Nèble, ne s'aperçut des dégâts causés que le matin. Les dégâts sont couverts par la Compagnie d'assurance « Le Phénix ».

Sauzet

Foire. — Notre foire de jeudi a eu l'animation de ses devancières. D'importantes transactions ont eu lieu sur les divers marchés. Voici les cours pratiqués :

Marché aux bestiaux. Bœufs de première catégorie, de 1.100 à 1.200 fr. ; bœufs d'attelage, de 900 à 1.000 fr. ; bœufs secondaires, de 800 à 900 fr. ; vaches de travail, de 700 à 800 fr. ; bœufs communs, de 600 à 700 fr. ; bovillons, de 400 à 500 fr. ; veaux de 300 à 400 fr., le tout la paire.

Viande de boucherie. — Bœuf, première qualité de 34 à 35 fr. ; deuxième qualité, de 33 à 34 fr. ; mouton, de 35 à 36 fr. la première qualité, et 34 à 35 fr. la deuxième ; veau, de 33 à 40 fr., le tout les 50 kilos.

Halle aux grains. — Blé, de 16 à 17 fr. ; avoine, de 8 à 9 fr. ; seigle, de 13 à 14 fr. ; maïs nouveau, de 11 à 12 fr. ; maïs vieux, de 13 à 14 fr. ; pommes de terre, de 4 à 5 fr. ; fèves, de 5 à 6 fr. ; le tout l'hectolitre.

Marché à la volaille. — Poules, de 5 à 6 fr. ; poulardes, de 7 à 8 fr. ; poulets, de 4 à 5 fr. ; dindes, de 13 à 14 fr. ; canards, de 5 à 6 fr. ; pigeons de 1 fr. 50 à 2 fr. ; lapins domestiques, de 4 à 5 fr. ; œufs de 90 centimes à 1 fr. la douzaine.

Marché aux oies. — Les prix ont varié de 10 à 15 la paire, selon qualité et grosseur.

Gibier. — Lièvres de 5 à 6 fr. ; perdreaux, de 1 fr. 50 à 2 fr. ; lapins de garenne, de 1 fr. 50 à 2 fr., le tout la pièce.

Marché aux moutons. — Moutons de choix, de 45 à 46 fr. ; moutons ordinaires, de 35 à 38 fr. ; brebis d'élevage, de 40 à 42 fr. ; brebis avec couple, de 48 à 50 fr. ; brebis communes, de 25 à 28 fr. ; agneaux, de 20 à 22 fr. la pièce.

Marché aux porcs. — Quelques porcs de charcuterie vendus de 45 à 46 fr. les 50 kilos, poids vif ; jeunes porcs, de 25 à 28 fr. ; porcs d'hivernage, de 70 à 75 fr. ; petits porcs, de 15 à 18 fr., le tout la pièce.

Place aux légumes. — Jardinage et légumes en abondance, vendus à des prix peu élevés.

Puy-l'Evêque

Conseil municipal. — Dimanche matin, à dix heures, nos édiles se sont réunis à l'effet de procéder à l'élection du maire, en remplacement de M. Delthil, démissionnaire.

En ouvrant la séance, M. Leygues, adjoint, envoya au nom du Conseil ses regrets et ses sympathies à l'ancien maire M. Delthil. Ensuite M. Brousse, doyen d'âge, prend la présidence pour procéder à l'ouverture du scrutin qui donne 15 voix à M. le docteur Rouma et un bulletin blanc. M. Rouma est donc proclamé maire de Puy-l'Evêque.

Après la proclamation de ce résultat,

M. Rouma, très ému, serre la main au vieux républicain Brousse, lui souhaitant de le trouver encore à cette même place dans les luttes futures. Ensuite prenant la parole, il remercie le conseil en ces termes :

« Messieurs et chers collègues,

Très ému et très flatté par cette marque de sympathie, j'adresse aux membres de cette assemblée qui ont bien voulu m'élire maire de ma commune natale, mes sincères remerciements, les assurant que tous mes efforts tendront à me montrer digne de cette nouvelle fonction.

Je suis heureux de constater que la majorité du conseil municipal par cette manifestation sur mon nom veut se grouper autour du drapeau de la République et marcher sous ses plis. Encore une fois, merci.

En terminant il m'excuse de souhaiter la bienvenue à M. Leygues, l'élu de dimanche dernier.

Après ces paroles et sur la proposition de M. le maire, le conseil, réuni hors séance, émet le vœu que le train de marchandises faisant le trajet de Cahors à Libos et passant à Puy-l'Evêque à 12 heures, fasse le transport des voyageurs, comme celui de neuf heures du matin.

Saint-Géry

Conseil municipal. — Dimanche, à deux heures, sous la présidence de M. Rey, maire, le conseil municipal s'est réuni en entier pour procéder à la désignation des personnes parmi lesquelles M. le préfet du Lot devra choisir les répartiteurs chargés de déterminer le revenu net actuel des propriétés foncières non bâties.

Dix répartiteurs titulaires et dix répartiteurs suppléants devront être choisis tant parmi les habitants de la commune que parmi les forains ci-après désignés :

Personnes résidant dans la commune. — MM. Alcide Marty, Jean Combes, Auguste Milhau, Delphin Marqués, Louis Course, Justin Dablanc, Pierre Marcouly, Alexis Colonges, Emile Goudere, Urbain Dols, Martial Magnès, Jean-Pierre Riques.

Personnes résidant hors de la commune. — MM. Abdon Ausset, de Pasturat ; Antoine Faurie, de Biars ; Pierre Carrié, de Biars ; J.-L. Anaudet, de Bergany ; Gabriel Milhau, de Vers ; Emile Marrou, de Vers ; Jules Escrouzailles, de Cabrerets ; Casimir Cavalié, d'Arcambal.

Le conseil demande que les répartiteurs résidant dans la commune soient choisis trois dans la section de Saint-Géry, un dans la section des Masseries et un dans la section de Bouziès-Bas.

L'ordre du jour étant épuisé, la session est close.

Vers

Fête locale. — Les grandes fêtes de Vers, qui attirent chaque année un si grand nombre d'étrangers, auront lieu, les 23, 24, 25 et 26 octobre, jour de grande foire.

Grâce au concours dévoué et au zèle de ses jeunes organisateurs, elles réaliseront cette année-ci un éclat inaccoutumé. En voici le programme :

Samedi 23 octobre, à 6 heures du soir, annonce de la fête par des salves d'artillerie ; à sept heures et demie, réception de la fanfare à la gare ; à huit heures, grande et brillante retraite aux flambeaux.

Dimanche 24 octobre, à six heures du matin, salves d'artillerie ; à 10 heures, aubades aux habitants, distribution des bouquets et de gâteaux ; à trois heures du soir, courses aux ânes (attelés) ; à trois heures et demie, courses de bicyclettes ; à quatre heures, départ du ballon non dirigeable, « la Ville de Vers », grand bal de jour ; à neuf heures, illuminations à giorno, retraite aux flambeaux, brillant feu d'artifice ; à dix heures, grand bal de nuit.

FUILLON DU Journal du Lot 40

LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DEROSNE

XIII

Les Frères de lait

— Je m'en flatte, répondit Cadgers, et j'ai entendu dire que ses derniers moments furent extraordinairement agréables. Il est mort comme il avait vécu, le vieux gredin auquel je rendis visite pour lui demander la permission de dresser notre cirque dans une de ses prairies et qui, après m'avoir d'abord injurié de toutes les manières, me menaça ensuite de me faire mettre à la porte par son sommelier. Oui, la vieille vermine a avalé le dernier morceau et le jeune lord lui a succédé. Il chasse, il fréquente les courses, et fait le diable à quatre, car c'est un luron que Lord Haughton.

« Le nous donnera une autorisation, je parierais n'importe quoi ; et vous qui avez les manières d'un gentleman, vous devriez me rendre le service d'aller la lui demander pour nous. Qu'en dites-vous ? »

Jocelyn regarda Cadgers avec un étrange sourire.

— Non, dit-il, de toutes les choses possibles en ce monde, la seule que je

ne ferai pas, ce serait d'aller demander une faveur à Lord Haughton.

— Pourquoi pas ?

— Parce que je l'ai connu jadis, quand j'étais jeune.

— Et aussi parce que vous êtes comme toute la famille Haughton, s'écria Cadgers, oui, comme eux tous, vous n'êtes pas bât...

— Vous dites ? s'écria Jocelyn s'approchant si lestement de Cadgers que ce dernier fit presque la culbute dans la prairie derrière lui ; vous dites ?

— Mais que vous ne l'êtes pas, évidemment, s'écria Cadgers précipitamment. Qui a dit que vous l'êtes ? Je voudrais bien savoir qui a dit pareille chose ! Vous n'avez pas besoin de courir sur moi, comme si vous alliez me faire avaler mes dents d'un coup de poing, parce que je vous ai adressé une question polie. Vous n'en ressembliez pas moins à la amine Haughton.

— Peut-être bien. Les ressemblances fortuites ne datent pas d'aujourd'hui.

— Oh ! ma foi non. J'en ai vu, moi, et de très curieuses. Ne parlons donc plus de tout cela, ajouta Cadgers avec une dignité calme.

La conversation en resta là, mais elle avait lieu en présence de Herr von Volterchöker, qui était étendu tout de son long sur l'herbe aux pieds de Jocelyn, où il fumait tranquillement, et il avait écouté tout ce qui s'était dit.

Le clown silencieux avait bonne mémoire, et, par-dessus le marché, c'était un fin observateur.

Il savait interpréter les regards d'un homme aussi bien que ses paroles. Il savait apprécier la valeur du ton avec

lequel un mot était prononcé, aussi bien que la valeur du mot lui-même.

La troupe arriva le soir, à la tombée de la nuit, sur un terrain montueux en dehors de Shorncliffe, et pendant que Cadgers et ses associés étaient affairés par leurs préparatifs pour le lendemain Jocelyn, le chapeau rabattu sur les yeux, le regardait à la dérobée, et se demandait si le collet de son habit remonté de manière à lui cacher le bas de la figure, entra dans la paisible petite ville.

Elle était originale et bâtie à l'antique, cette petite ville, et, comme l'avait dit Cadgers, elle n'avait pas l'air d'avoir changé du tout depuis l'époque où la bonne reine Elisabeth chevauchait, avec son favori à côté d'elle, le long des rues pavées, pendant que ses sujets l'accueillaient par des cris d'allégresse et que les enfants semaient des fleurs sous les pieds de son cheval. On y entrerait par une arche en pierre très vilaine, et on en sortait par une autre arche plus vilaine et plus massive encore, si c'était possible, et à moitié surplombée par une tour d'église, où le pauvre Charles premier trouva jadis un triste logement.

Si vous alliez demain coucher dans cette vieille ville, et qu'en vous éveillant vous trouviez les valets de Leicester attachés dans la salle basse de la taverne, et Shakespeare flânant sur la place du marché, vous seriez à peine surpris. Il y avait une rivière tortueuse et un pont à arcs-boutants, et au-dessus du pont se dressaient les grands murs du château, tapissés de lierre, à l'abri desquels une nouvelle beauté endormie aurait pu attendre, avec ses serviteurs autour d'elle l'arrivée du prince chéri.

A la faible clarté du crépuscule d'été,

Jocelyn parcourut l'étroite grande rue et la place du marché, où les paisibles habitants groupés çà et là causaient de la foire qui devait se tenir le lendemain.

Ils avaient à causer d'autre chose encore que de la foire. Les courses de Shorncliffe devaient avoir lieu le lendemain, et le grand événement allait être un steeple-chase de gentlemen riders, parmi lesquels figurait en tête le jeune comte de Haughton.

Jocelyn s'approcha d'un groupe de commères qui discutaient sur cet événement avec beaucoup d'animation.

On dit que la jeune comtesse s'est jetée à genoux pour supplier milord de ne pas courir, disait une vieille femme, mais il est si obstiné qu'il n'y a pas plus moyen de lui faire changer l'idée que de courber les hanches d'armes en fer du grand vestibule de Jocelyn-Rock.

C'est trop de dureté envers la jeune comtesse, ajouta une autre femme, car c'est une douce et charmante créature, et milord attend, dit-on, bientôt la naissance d'un héritier.

— Oui, et alors les fêtes ne manqueront pas dans Shorncliffe, je suppose, car malgré tous les défauts de Lord Haughton, ses plus grands ennemis ne peuvent nier sa générosité.

Jocelyn s'arrêta pour lire le programme des courses au vitrage d'une taverne basse et à toit en pignon, près du coin où se tenaient les commères.

Elles avaient ma foi dit vrai. La nouvelle était bel et bien annoncée.

A trois heures et demie, steeple-chase de gentlemen riders

« Diable-noir », monté par le comte de Haughton,

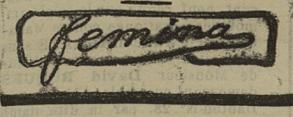
«

Lundi 25 octobre, à dix heures du matin, apéritif-concert, à deux heures et demie du soir, jeux de la poêle, de la cruche, mât de cocagne et courses aux sacs ; à quatre heures bal de jour ; à neuf heures et demie, bal de nuit.

Mardi 26 octobre, jour de foire, grand bal de jour et de nuit, place du foirail.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers et pourvu que le temps s'y prête, tout fait prévoir de bonnes et agréables journées.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^o



Sommaire du N° 210 du 15 Octobre
 Couverture : Mode d'automne et d'hiver.
 Frontispice : Robe du soir.
 La Mode et les Modes, Marie Anne L'Heureux.
 Sur les conférences, Françoise.
 La Mode élégante.
 Réception du soir.
 Les plaisirs du Théâtre, Jane Catulle Mendès.
 Les Blouses de cet hiver.
 Tailleurs et trotteteurs.
 La mode des jeunes filles.
 Modes de grand luxe.
 Robe de diner.
 Les chapeaux, Simplice.
 Toilettes pour le bal.
 L'oubli, conte inédit, J. Bompard.
 Les Tea Gown.
 Manteaux du soir, du jour.
 Avant le départ pour l'église.
 Doctoresse du temps passé, Lucie Félix Faure Goyau.
 La mode des enfants.
 Les premiers cheveux blancs.
 Les bavardages de Françoise.
 Robes de chambre.
 La mode élégante. Modes de grand luxe.
 Une vraie jeune fille, Roman inédit, par Maurice Vancaire et Marcel Lugnet.
 Ce Numéro exceptionnel contient 120 modèles inédits et un superbe hors-texte : « Nos fourrures », en couleurs.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^o

Je sais tout

Sommaire du n° 57 du 15 Octobre 1909
 Couverture : Chantecler.
 Frontispice : Les Explorateurs Cook et Peary.
 La fin de l'inconnu, par Max Rivière.
 Des ailes, par E. Trouessart, Professeur au musée d'Histoire naturelle.
 Poème héroïque inédit, par Mme Valentine de Saint-Point.
 Ce que m'a dit le Rogai, par Mme Camille du Gast.
 Edmond Rostand, par Paul Villers.
 Hors-textes 3 couleurs, Edmond Rostand.
 La déesse raison, nouvelle inédite, par P. Ginisty.
 Je sais tout interviewe le chef de la sûreté, par Ch. Torquet.
 Je sais tout Noël 1909.
 Arts : L'Aquarelle improvisée des chefs-d'œuvre, par Maurice Guillemot.
 Un abîme de soixante millions de kilomètres par C. Flammarion.
 Les plus vaillantes cités, les plus braves drapeaux, par L. d'Haucour.
 L'Esprit à l'étranger, page comique : Un poilillard au XX^e siècle, par Hesketh Dabney.
 Les cowboys du ciel (12 photographies).
 La guerre du feu (suite et fin), roman inédit de J. H. Rosny, aîné.
 Les images du hasard, par Henri Duvernois.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^o

LA VIE AU GRAND AIR

Sommaire du n° 578 du 16 octobre 1909
 Couverture : Le vainqueur de la Coupe Gordon Bennett dans sa nacelle au départ.
 Frontispice : Un plongeon impressionnant.
 Le Grand Prix de l'A. O. F. en 1910, F. A. Vheel.
 Les Grands vainqueurs.
 La Coupe aérostatique Gordon Bennett, François Peyrey.
 Les différents stades d'un plongeon.
 La Coupe Gordon Bennett.
 La Grande quinzaine d'aviation de Paris.
 A propos de la Saison de Tennis, H. Dispan.
 Le carnet du sportman.
 Le prix Gladiateur, par Stuart.
 Les Records de Sères.
 Le Banquet de l'Aéro Club de France.

Arrondissement de Figeac

Figeac
L'éclairage électrique. — On nous annonce que la question d'éclairage de la ville de Figeac par l'électricité serait chose résolue. La force électrique serait fournie par l'usine du port de Capdenac. Nos concitoyens apprendront avec plaisir la solution de cette vieille, mais très intéressante question.
Transfèrement. — On sait que sur mandat d'amener décerné par le parquet de Rodez, le nommé Viargues fut mis en état d'arrestation par la gendarmerie de Latronquière et écroué à la maison d'arrêt de notre ville. Viargues est inculpé de coups et blessures graves. Il a été transféré à la prison de Rodez.
Accident mortel. — Vendredi matin, M. Estival fils, âgé de 36 ans, propriétaire à Laborie, commune de Prendeigues, se rendait en voiture à la foire de Figeac en compagnie de sa femme et de plusieurs autres voyageurs. En descendant la côte, aux abords du moulin de Lasfargues, son cheval s'emballa. M. Estival n'ayant pu maîtriser sa bête et comprenant qu'un malheur était inévitable, sauta pour y parer de sur le véhicule. Sa tête heurta contre un arbre avec une violence telle qu'il ne fit que quelques pas et tomba sans connaissance sur la chaussée de la route. Il ne tarda pas à expirer.
 Les obsèques de ce malheureux ont été célébrées dimanche, à Prendeigues.
 En présence de ce terrible malheur, nous prions tous les membres de cette honorable famille d'agréer les sentiments émus de nos plus douloureuses condoléances.
Tribunal correctionnel. — Audience du samedi 16 octobre — Le tribunal prononce d'abord trois condamnations pour délits de chasse sans permis ou temps prohibé.
 Il rend son jugement dans l'affaire concernant Félicité Jammes, âgée de 20 ans, domestique à Terrou, inculpée de suppression d'enfant, affaire dont les débats eurent lieu à la dernière audience des vacances et que nous avons relatés. Félicité Jammes est condamnée à trois mois de prison avec sursis.
 — Léon Larnaudie, âgé de 22 ans, soldat au 9^e de ligne, déjà condamné avec sursis pour désertion par le conseil de guerre du 17^e corps d'armée, est poursuivi pour vol. Il est condamné à deux mois de prison et bénéficie encore de la loi de sursis.
 Martial-Marcollin Darnis, âgé de 62 ans, journalier à Saint-Céré, est inculpé de vols. Il ne se présente pas. Le tribunal le condamne par défaut à huit jours de prison.
 — E. B..., âgé de 33 ans, métayer à Saint-Médard-de-Prèsque, comparait sous l'inculpation de coups et blessures. Le tribunal le condamne à six jours de prison et 50 francs d'amende. Il bénéficie de la loi de sursis pour la prison seulement.
 — L. M..., âgé de 57 ans, cultivateur à Cardailiac, est condamné à 1 franc d'amende pour violence et voies de fait.
La foire. — Notre foire a été très importante et a donné lieu sur tous les marchés à des transactions nombreuses et suivies.
 Au foirail. — Ventes actives sur les bœufs d'attelage dans les prix de 800 à 1.000 fr. la paire et sur les bœufs d'élevage dont les cours se sont relevés sur les marchés précédents.
 Les bœufs gras ont été payés de 64 à 68 fr. les cent kilos ; les veaux et moutons, de 85 à 95 centimes le kilo ; les cochons destinés à la charcuterie, de 84 à 85 fr. les cent kilos.
 Les porcelets étaient recherchés dans les prix de 15 à 30 fr. pièce, selon qualité et grosseur.
 A la halle aux grains. — Marché animé. Voici la mercuriale :
 Blé, de 20 à 21 fr. l'hectolitre ; avoine, de 8,50 à 8,75 ; maïs de 17 à 18 fr.
 Marché aux noix. — Nombreux acheteurs. Qualité marchande de 18 à 20 fr. l'hectolitre.
 Marché aux châtaignes : de 7,50 à 8 fr. l'hectolitre, selon qualité.
 Marché aux prunes : Prunes d'ente, de 50 à 60 fr. les cent kilos. Prunes rondes ou damas violet, de 22 à 24 fr. ; prunes communes, de 18 à 20 fr.
 Marché à la volaille. — Marché bondé. Circulation difficile. Les volailles ont été payées 75 centimes le demi-kilo. Les lièvres, de 5 à 7 fr. pièce. Les perdreaux, de 1,75 à 2 fr. Les œufs, 1,05.
Lacapelle-Marival
Probité. — M. Bernard Brunet, cultivateur à Saint-Bressou, canton de Lacapelle-Marival, a remis vendredi soir, jour de foire, à M. Auguste Lapergue, cultivateur à Viazac, un billet de 500 fr. qu'il avait trouvé dans la journée dans l'intérieur de l'arberge Montillet, au foirail. Félicitations.
Saint-Céré
Eclairage électrique. — Nous signalons à l'attention de qui de droit le mauvais entretien de nos lampes électriques. Un très grand nombre en ce moment se trouvent dans un état de saleté inimaginable.
 Les toiles d'araignées forment sur la plupart un épais abat-jour du plus mauvais effet. Les touristes et les promeneurs doivent avoir un bien mince idée de notre sentiment et de notre éducation esthétiques. Pratiquement, l'éclairage s'en ressent naturellement. Nous pensons qu'un bon coup de torchon ne serait pas de trop et nous trouvons étrange d'être amenés à faire une aussi regrettable constatation.
Décoration. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir que notre excellent ami, Géobelouët, le peintre bien connu, vient de recevoir la rosette d'officier de l'ordre baylical du Nicham. Cette distinction honorifique prouve amplement que le talent du jeune artiste est apprécié en haut lieu. Nous sommes certains du reste que les qualités de notre ami lui vaudront toutes les récompenses qu'il mérite et en attendant encore beaucoup mieux pour lui, nous le prions de vouloir recevoir ici même nos plus chaleureuses félicitations.

A ces félicitations nous croyons devoir

joindre des remerciements pour l'heureuse initiative que vient de prendre notre ami. Nous apprenons en effet, qu'il se propose d'éditer sous peu, en un luxueux album, toute une série de vues de Saint-Céré faites à la plume.
 Nous souhaitons depuis longtemps une œuvre de ce genre pour notre région qu'on ne fera jamais assez connaître aux touristes et aux amateurs des belles perspectives et des curiosités architecturales, comme aussi aux amis des bonnes histoires du vieux temps et aux chauvins de leur clocher. Le château de Montal y apparaîtra dans son vrai cadre et avec sa coquette silhouette ; Saint-Laurent et ses deux tours pittoresques ; quelques coins de nos vieux quartiers habilement choisis ; quelques maisons aux cachets myocénogaux, bref, tout ce que Saint-Céré compte d'intéressant a été croqué par la plume artistique de notre ami.
 Nul n'était plus autorisé que lui pour entreprendre une telle œuvre. L'idée qui l'a inspiré est des plus louables. Aussi nous ne doutons pas un seul instant du succès que va obtenir cet album auprès de nos compatriotes, amis du beau et de leur petite patrie.
 La personnalité de Géobelouët était déjà très sympathique, elle va le devenir bien davantage, puisqu'il aura employé son talent à faire rayonner la beauté de notre coquet et agréable petit Saint-Céré.

Adjudication des droits de place et de halle. — Dimanche, à deux heures du soir, dans la salle de la mairie, en présence de M. Murat, maire et conseiller général et des membres de la commission désignés à cet effet, on a procédé au renouvellement pour deux années consécutives des droits de place et de halle. Trois concurrents étaient en présence. Les droits de place ont été adjugés à 3.020 fr. et les droits de halle à 605 fr. M. Judeau, précédent adjudicataire, a été admis à nouveau.
 Ces mêmes droits avaient été précédemment adjugés à la somme de 4.140 fr. ; différence en moins de recette pour la commune de 515 fr.
Etat civil du 1^{er} au 16 octobre. — Naissance : Marthe Suzanne Lassalle, rue des Termes.
 Décès : Jeanne Méjécaze, veuve Limouzin, 75 ans, impasse Lagarronste ; Julie Delzangles, veuve Martres, 76 ans, place de l'Eglise ; Hippolyte Roussilles, cultivateur, 73 ans, hospice ; Marius Ruscassie, 2 mois, rue Centrale ; Augustin Prat, tonnelier, 60 ans, hospice ; Clara de Bazille, veuve Lacroix, receveuse des postes en retraite, 93 ans, rue de la Poste ; Marie Salacrop, 17 mois, place de la République ; Raoul Seguié, fleur à Spérie-Ventach, sans profession, faubourg Lascabanes.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Au Palais. — Samedi matin s'est effectuée, avec le cérémonial accoutumé, la rentrée du tribunal civil de Gourdon.
Chambre des huissiers. — La chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement est ainsi constituée :
 Syndic : M. Solignac fils ; trésorier, M. Pounmarat ; secrétaire, M. Calmet ; rapporteur, M. Vitrac ; membre, M. Bourguès.
Souillac
Succès scolaire (année 1908-1909). — Ecole des filles : Certificat d'études, 9 ; brevet élémentaire, 11 ; école normale, 2.
 Ecole des garçons : Bourse des écoles supérieures, 1 ; certificat d'études, 16 ; école de Vierzon, 2 ; brevet élémentaire, 1.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Cours Municipal de Dessin
 Par suite du manque d'éclairage, la reprise des cours qui n'a pu avoir lieu vendredi dernier, est renvoyée au mercredi 20 courant.
 Tous ceux qui désirent se faire inscrire sont donc invités à se rendre, sans faute, le 20 courant, à 8 heures précises du soir au Siège de l'Union Compagnonnique, rue Waldeck-Rousseau.
 Nous rappelons aux intéressés que les cours comprennent deux sections : Dans la 1^{re} on traite les constructions géométriques, les projections, les pénétrations, les sections et leurs développements ainsi que les courbes usuelles appliquées à l'industrie. Dans la 2^e on s'occupe particulièrement des croquis, des épures de cinématique et des dessins industriels.

Chronique agricole

Distance pour la plantation des arbres
 A défaut de règlements particuliers ou d'usages constants et reconnus pour la plantation des arbres, il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la pro-

priété voisine qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres et la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.
 Le voisin est en droit d'exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire.
 Si les arbres meurent ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales (art. 672 du code civil).
 Les arbres, arbrisseaux et arbustes de toute espèce peuvent être plantés en espaliers de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur.
 Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer ses espaliers (art. 671 du code civil).

Bibliographie

VIENT DE PARAITRE :
ALMANACH HACHETTE
 1 fr. 50 Pour 1910 1 fr. 50

Le Livre que chacun DOIT AVOIR SUR SA TABLE
 Parce qu'il condense TOUT LES Renseignements indispensables à la Vie de chaque jour

9 GRANDS CONCOURS 74 PLACES DE FAVEUR
 (Théâtres et Cinémas)
 POUR 57 VILLES

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et C^o, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1809, du 16 octobre 1909.
 L'appareil à recommander les lettres, par Lucien Fournier. — L'industrie et les armées modernes, par le Capitaine L. — L'oiseau-mouche dans son habitat, par V. Forbin. — Les rayons ultra-violet et la stérilisation des boissons, par G. Loucheux. — La houille blanche au Japon, par Roger Ducaup. — La forêt de colonnes bulgare, par L. De Launay. — Académie des sciences ; séance du 11 octobre 1909, par Ch. de Villedeuil. — Le centenaire de la navigation à vapeur.
 Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés
 Collections : 3 fr. 50 le volume broché
 Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco
PRINCIPAUX AUTEURS :
 MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES

9^e édition, considérablement augmentée
 METHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES
 Impressions sur étoffes. — Marques de filage. — Manière de relayer et agrandir les patrons. — Tapissierie. — Trioot. — Crochet. — Filot. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toiles gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martia, l'Aluminure, la Photominature, etc.
 ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES
 Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.
 Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

52, rue St-Georges, Paris, IX^e

PUBLICATIONS DE FAMILLE

LA TOILETTE DES ENFANTS
 Recueil de Modes enfantines
 Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.
 Paraissant le 1^{er} de chaque mois
 12 pages de texte par numéro.
 Couvrir des modes enfantines illustrées. — Planches colorisées. — Modèles de Robes. — Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons découpés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.
 Romans, nouvelles, causeries, etc.
 Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.
 Envoi Gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

52, rue St-Georges, Paris, IX^e
PUBLICATIONS DE FAMILLE
LA POUPÉE MODÈLE
 Revue des petites filles, illustrée de 200 gravures dans le texte.
 Paraissant le 15 de chaque mois
 Un an, Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.
 Vingt-quatre pages de texte par numéro
 Religion. — Morale. — Education. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Etoffes imprimées.
 Cartonnages colorisés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.
 Abonnements à partir du 15 de chaque mois

MARCHÉS AUX PRUNES

St-Barthélemy (L.-et-G.), 16 octobre.
 Voici les cours pratiqués à notre marché de vendredi :
 Les 50-4 fruits au demi kilo, de 65 à 70 fr. ; les 60-5, de 46 à 50 fr. ; les 70-5, de 32 à 36 fr. ; les 80-5, de 23 à 26 fr. ; les 90-5, de 19 à 20 fr. ; les 100-5, de 14 à 15 fr. ; les 110-5, de 12 à 13 fr. ; les 120-5, de 9 à 10 fr. ; fretin, de 5 à 8 fr., le tout les 50 kilos.
 St-Barthélemy (L.-et-G.), 17 octobre.
 Cours du marché hebdomadaire.
 Les 50-4, 65 à 70 fr. ; les 60-5, 46 à 50 fr. ; 70-5, 32 à 36 fr. ; les 80-5, 24 à 26 fr. ; les 90-5, 18 à 21 fr. ; les 100-5, 14 à 15 fr. ; les 110-5, 12 à 13 fr. ; les 120-5, 9 à 10 fr. ; le tout les 50 kilos.
 Lauzun (Lot-et-Garonne), 18 octobre.
 Au marché du 16, apport 1 800 quintaux environ. Tout vendu aux cours suivants :
 40-4 fruits au demi-kilo, 100 à 110 fr. ; 50-4, 70 à 74 fr. ; 60-4, 48 à 50 fr. ; 70-4, 33 à 35 fr. ; 80-4, 23 à 25 fr. ; 90-4, 18 à 19 fr. ; 100-4, 14 à 15 fr. ; 110-4, 12 à 13 fr. ; fretin, 6 à 9 fr., le tout les 50 kilos.

LA HERNIE

Sa guérison par la Méthode CLAVERIE, de Paris
 la seule qui ait fait ses preuves
 Tous les hernieux torturés par les bandages à ressort du commerce ou déçus par les méthodes illusoire des faux spécialistes qui abondent véritablement trop à l'heure actuelle, doivent adopter les Appareils sans Ressort perfectionnés dont M. A. CLAVERIE est l'inventeur.
 Ces merveilleux appareils, légers, puissants et souples, imperméables, ont reçu l'entière adhésion du Corps médical et ont acquis un succès universel, car seuls ils assurent à tous les hernieux, hommes, femmes, enfants, vieillards, quelles que soient la grosseur et l'ancienneté de la tumeur, un soulagement immédiat et une guérison certaine.
 Aussi ceux de nos lecteurs et celles de nos lectrices atteints de Hernies, Efforts, Descentes ou Déviations utérines, etc., quel que soit le traitement suivi jusqu'ici, feront-ils bien de profiter du passage de l'éminent Spécialiste de Paris et de se rendre à ses visites.
 M. A. CLAVERIE, recevra, de 9 h. à 5 h. à :
 St-Céré, Vendredi 22 octobre, Hôtel des Voyageurs.
 Cahors, Samedi 23, Hôtel des Ambassadeurs.
 Ceintures ventrières perfectionnées CLAVERIE pour toutes les Déviations des organes de la Femme.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ
 Très léger, en excellent état.
 S'adresser au Bureau du Journal.

LA PHOSPHODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique
 Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors
 (Voir aux annonces)

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 18 Octobre 1909

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir	REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	3.359		0,80	0,75	0,63
Vaches.....	1.787	535	0,80	0,70	0,63
Taureaux...	246		0,68	0,65	0,58
Veaux.....	1.508	2.132	0,92	0,88	0,80
Moutons....	24.026	7.339	1,00	0,95	0,90
Porcs.....	6.326	2.370	0,45	0,47	0,42

OBSERVATIONS. — La vente a été mauvaise sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Chemin de Fer d'Orléans

FÊTE DE LA TOUSSAINT
Lundi 1^{er} Novembre 1909

Validité exceptionnelle des billets
Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du Jeudi 28 Octobre au dernier train du Jeudi 4 Novembre, les billets aller et retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n^{os} 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 4 Novembre.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouze, ou Capdenac, Rodez (1), Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Bordeaux-Bastide, Libourne, Contrats, ou Périgueux, Brive, Saint Denis près-Martel, gerac, Le Buisson, Laval-le-Côtre, Viç-sur-Côtre, Rocamadour, ou Figeac, ou Capdenac, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-nae, Rodez (1)

ou St-Pons, Castres (Tarn), St-Sulpice (Tarn) Montauban, Agen, Bordeaux-Saint-Jean.

1^{re} classe : 90 fr. — 2^e classe : 65 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ avec faculté de prolongation moyennant supplément.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

(1) En vue d'une excursion au Viaduc de Viar, les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Rodez à Albi-Orléans et retour, avec faculté d'arrêt à la halte de Viar, tant à l'aller qu'au retour, moyennant la perception d'un supplément de 7 fr. 50 en 1^{re} classe et de 5 francs en 2^e classe.

Les billets de ces parcours additionnel peuvent être demandés, soit au commence-

ment du voyage, en même temps que le billet circulaire, soit à Rodez, au moment du passage dans cette gare. Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet circulaire auquel ils viennent se souder.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

10, Rue du Lycée

A côté de l'Hotel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile.

Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du fl. : 2 fr. au lieu de 3,50 ; le litre : 4,50 au lieu de 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. »

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. »

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. »

« Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. »

« Par son goût, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. »

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur OSTEL, de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS

Dépôt dans toutes les Pharmacies

Étude de M^e J. LOUBET, Avoué à Figeac (Lot)

Successeur de M^e VIVAL et MALRIEU

VENTE SUR FOLLE-ENCHÈRE

A SUITE DE SAISIE-IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au Vendredi Douze Novembre mil neuf cent neuf, à neuf heures du matin, au Palais de Justice à Figeac, sis Boulevard Labernade.

Il sera procédé le vendredi douze novembre mil neuf cent neuf, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac au Palais de Justice à Figeac, Boulevard Labernade.

En vertu d'une clause du jugement d'adjudication ci-après énoncé et faite par Madame Jeanne-Antoinette FOLLÉA veuve CLAPISSON, sans profession, demeurant à Lyon, rue du Dauphiné numéro 124, adjudicataire, d'avoir justifié de l'acquisition des conditions exigibles de l'adjudication, ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré par le greffier du tribunal civil de Figeac le premier octobre mil neuf cent neuf, enregistré ; 2^e et de l'article 733 du C. P. C.

A la requête de M^e J. LOUBET, avoué près le tribunal civil de Figeac, y demeurant, boulevard Labernade, lequel se constitue et occupera pour lui-même sur la présente poursuite et ses suites.

A la revente sur folle-enchère des immeubles dont la désignation va suivre.

DÉSIGNATION des immeubles A VENDRE

1^o Une terre appelée « Les Claux » commune de Mayrinhac-Lentour, portée à la matrice cadastrale de cette commune sous le numéro 519 section C, d'une contenance environ de trente ares vingt centiares.

2^o Un jardin appelé « Laumière » porté à la même matrice cadastrale sous le numéro 521, section C, pour une contenance environ trois ares soixante centiares.

3^o Un sol de maison, grange et patus appelé « Laumière » porté à la même matrice cadastrale sous le numéro 522 section C, d'une contenance environ de huit ares soixante centiares.

4^o Une châtaigneraie appelée

« Les Custals » portée à la même matrice cadastrale sous le numéro 539 section C, d'une contenance environ de six ares cinquante centiares.

5^o Une châtaigneraie appelée « Les Custals » portée à la même matrice cadastrale sous le numéro 542 section C, pour une contenance environ de neuf ares dix centiares.

6^o Un verger appelé « Les Custals » porté à la même matrice cadastrale sous le numéro 543 section C, pour une contenance de cinq ares cinquante centiares.

7^o Une grange et patus appelés « Laumière » portés à la même matrice cadastrale sous le numéro 533 P, section C, pour une contenance de trente-six centiares.

8^o Une pâture appelée « Les Coustals » portée à la même matrice cadastrale sous le numéro 541 section C, pour une contenance de quatre ares vingt centiares.

9^o Un jardin appelé « Laumière » porté à la même matrice cadastrale sous le numéro 531 section C, pour une contenance de un are soixante centiares.

10^o Une maison et une grange situées au village de Laumière commune de Mayrinhac-Lentour portées à la matrice cadastrale des propriétés bâties de cette commune sous le numéro 522 section C.

La maison est construite en pierre de taille et en moellons et est couverte en tuiles grises et plates.

Elle se compose d'un premier étage avec caves au-dessous et d'un grenier sous les combles.

Elle confronte du levant à petit jardin de la partie saisie qui tient à route ; du nord à vieux chemin sur lequel elle a accès par un grand escalier en pierre de taille et en haut de cet escalier se trouve un balcon ; de l'ouest à patus de la partie saisie où elle a accès aussi par un escalier en pierre de taille ; à l'angle de cet escalier il existe un petit pavillon ; du midi avec propriété Farral.

A l'angle de la maison et de ce même côté, se trouve une citerne couverte en tuiles rouges. La grange est construite en pier-

re de taille et moellons à chaux et à sable.

Elle comprend une écurie au-dessous et un grenier à fourrages sous les combles.

Elle confronte du nord à vieux chemin ; de l'ouest à propriété Farral ; du midi et de l'est à jardin et patus de la partie saisie.

Elle est couverte partie en tuiles plates et rouges et partie en chaume.

Les dits immeubles ont été adjugés à la dite dame Jeanne-Antoinette FOLLÉA veuve CLAPISSON, par jugement du dit tribunal le quatre juin mil neuf cent neuf, rendu sur la saisie immobilière pratiquée contre Madame Marie Julie LAPLAZE sans profession, épouse séparée de biens de Monsieur David ROQUES demeurant ensemble à Lyon rue Danton N^o 28, par la dite dame veuve CLAPISSON, ayant le dit M^e LOUBET pour avoué, suivant procès-verbal du ministère de M^e CHAVERGNE, huissier à Saint-Céré, en date du neuf février mil neuf cent neuf, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Figeac le treize février mil neuf cent neuf, volume 116 numéro 41, moyennant le prix principal de mille francs, outre les charges.

MISE A PRIX

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus indiqués en un seul lot sur la mise à prix de cent francs, 100 fr. ci.....

Les frais de poursuite de folle-enchère seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac, le douze octobre mil neuf cent neuf.

J. LOUBET, Avoué.

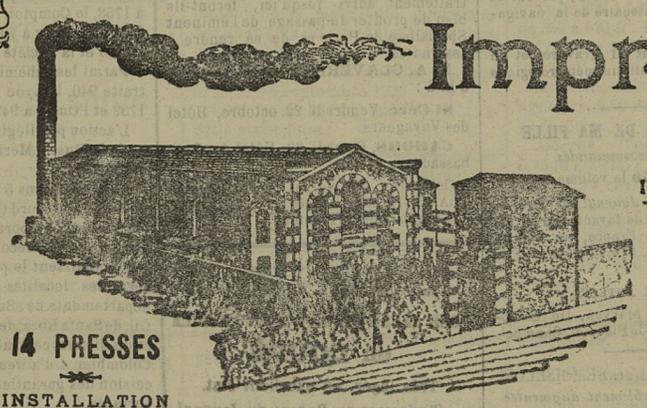
Pour tous renseignements, s'adresser à M^e J. LOUBET, avoué poursuivant la vente, demeurant à Figeac, boulevard Labernade.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société Française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Rolléro
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.



14 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres
TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS
Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès
CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS